



Bulletin d'Adhésion 2024
Valable du 01/01/2024 au 31/12/2024
A remplir intégralement

YACHT CLUB
PORT FRÉJUS

Le nouveau président du Yacht Club de Port Fréjus, l'équipe dirigeante ainsi que les conseillers permanents rattachés au CA seront heureux de vous accueillir au YCPF pour partager ensemble notre passion commune qui est la mer et la navigation qu'elle soit à voile ou à moteur.

Adhérent

Nom:..... Prénom:..... Date de naissance:...../...../.....
Adresse:..... CP:..... Ville:.....
Mobile:..... email:.....@.....

Conjoint

Nom:..... Prénom:..... Date de naissance:...../...../.....
Adresse:..... CP:..... Ville:.....
Mobile:..... email:.....@.....

Votre bateau: moteur voilier

Nom:..... Ponton:..... Port d'attache:.....
Marque:..... Modèle:..... Longueur:.....m Bau:.....m Tirant d'eau:.....m

Vos préférences aux activités nautiques proposées

Régates FFV Défis Croisières Rallyes Formations

Je souhaite souscrire à la licence FFV 2024 N° licence FFV année précédente:.....

Adhésion	90€	<input type="checkbox"/>
Adhésion famille (enfant de moins de 18 ans ou étudiant)	130€	<input type="checkbox"/>
Licence Fédération Française de Voile FFV 2024	68€	<input type="checkbox"/>
Participation par Défis bateau extérieur (sauf accord interclubs)	10€	<input type="checkbox"/>
Forfait ensemble Défis bateau extérieur (sauf accord interclubs)	60€	<input type="checkbox"/>
Adhésion équipier croisière	40€	<input type="checkbox"/>
Je règle: par chèque <input type="checkbox"/> par virement <input type="checkbox"/> en espèces <input type="checkbox"/>	Total:	<input type="checkbox"/>

La carte de Membre du **Yacht Club de Port Fréjus** vous sera délivrée à cette issue (facture si souhaitée). L'adhésion vaut acceptation des statuts et du règlement intérieur du club (documents disponibles sur le site www.ycfrejus.fr). Les membres du Conseil d'Administration se réservent le droit de refuser une adhésion sans en justifier la raison. Seuls les adhérents peuvent participer aux activités proposées. Les non adhérents devant préalablement se conformer aux conditions de participation fixées par le club. Concernant les croisières, les rallyes, les DEFIS, le propriétaire et/ou le skipper doit être titulaire d'une licence FFV pratiquant de même que tous les participants à une régates FFV.

Je donne quitus de toutes les décisions modificatives de programme que le **Yacht Club de Port Fréjus** serait amené à prendre avant ou pendant les différentes animations proposées. Toute personne adhérente au **Yacht Club de Port Fréjus** est réputée accepter que son image soit diffusée sur le site et supports d'information par l'intermédiaire des prises de vues réalisées lors des dites activités.

Fait àle

Signature de l'adhérent